

FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

Option technologique

COEFFICIENTS PAR ÉCOLE ET PAR ÉPREUVE

École	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Résumé de texte	1ère langue	2ème langue	Dissertation de culture générale	Maths T	Economie - Droit	Management et sciences de gestion	Total
AUDENCIA Business School	2			3	2	3	4	6	10	30
Brest Business School			3	4	2	5	4	4	8	30
BSB Burgundy School of Business			3	4	3	5	3	5	7	30
EDHEC Business School	3			4	2	4	5	6	6	30
EM Normandie			3	3	3	4	4	5	8	30
emlyon business school	3			4	3	4	3	5	8	30
ESC CLERMONT Business School			4	3	2	4	3	6	8	30
ESCP Business School		3		4	2	4	6	5	6	30
ESSEC	3			4	2	4	5	6	6	30
Excelia Business School			3	4	2	4	4	5	8	30
Grenoble Ecole de Management	2			2	2	2	8	6	8	30
HEC Paris	3			4	2	4	6	5	6	30
ICN Business School			3	3	2	3	5	5	9	30
INSEEC Grande École			4	3	2	3	3	6	9	30
Institut Mines-Télécom Business School	3			3	3	4	6	5	6	30
ISC Paris Grande École			3	4	3	3	3	5	9	30
Montpellier Business School			6	3	2	6	5	3	5	30
SCBS-South Champagne Business School			4	3	2	4	3	6	8	30
SKEMA Business School	2			2	2	3	6	7	8	30
TBS	2			3	2	2	5	7	9	30

Ecoles conceptrices :

BSB BURGUNDY SB	EDHEC BS / ESSEC	ELVi	EM Normandie / INSEEC GE
SOUTH CHAMPAGNE BS	emlyon BS / HEC Paris	ESCP BS	ESSEC
Excelia BS	HEC Paris	ICN BS / ISC Paris GE	IENA

FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

Option technologique

DESCRIPTION DES ÉPREUVES

Les épreuves des concours d'admission aux grandes écoles regroupées dans la Banque commune d'épreuves (BCE) portent sur l'ensemble du programme en deux ans des classes préparatoires.

Lors de son inscription, le candidat précise sa filière et son option, ainsi que les écoles qu'il veut présenter. En fonction de ses choix, il est appelé à composer sur **les épreuves de la BCE retenues par ces écoles** (voir le tableau des coefficients par épreuve et par école de l'option technologique p. 18).

• **Contraction de texte** • durée : 3h

Épreuve conçue par HEC Paris

Cette épreuve consiste en une contraction, ne dépassant pas un nombre imposé de 400 mots (plus ou moins 5 %), d'un texte ou de plusieurs textes se rapportant à un même sujet. Le décompte **précis** du nombre de mots doit être noté sur la copie par le candidat.

Il s'agit à la fois d'un exercice de lecture révélant l'aptitude à discerner l'essentiel de l'accessoire et d'un exercice de rédaction exigeant, plus encore que la composition de culture générale, la précision et la densité du style.

Le texte ne présente qu'accessoirement un caractère littéraire.

• **Étude et synthèse de textes** • durée : 4h

Épreuve conçue par ESCP BS

La synthèse comporte un nombre limité de 300 mots (plus ou moins 10 %). Le décompte **précis** du nombre de mots doit être noté sur la copie par le candidat.

L'épreuve consiste pour le candidat à confronter, sans aucune appréciation personnelle, les réponses différentes que trois auteurs proposent à un problème. Les critères d'appréciation, tous également essentiels, sont les suivants :

- la compréhension des textes
- la qualité de l'expression
- la composition et l'organisation de la confrontation.

Les textes, souvent d'époques variées, peuvent être choisis dans les domaines les plus divers : ils présentent parfois un caractère littéraire.

• **Résumé de texte** • durée : 3h

Épreuve conçue par ICN BS/ISC Paris Grande École

L'épreuve consiste à rendre en une contraction de 400 mots (plus ou moins 5 %), le contenu d'un texte d'une longueur comprise entre 3 500 et 4 500 mots. Le décompte **précis** du nombre de mots doit être noté sur la copie.

Il s'agit pour le candidat de produire un texte autonome et fidèle à l'original par son contenu et par sa progression, rendant compte des étapes de l'argumentation.

Les textes retenus pour l'épreuve sont d'une facture et d'une thématique telles qu'ils soient abordables sans difficulté excessive par un lecteur cultivé. Ils évitent un langage trop spécialisé.

- **Première langue (ELVi ou IENA)**

Voir pages 32 et 33

- **Deuxième langue (ELVi ou IENA)**

Voir pages 32 et 33

- **Dissertation de culture générale** • durée : 4h

Thème au programme de l'année 2020-2021 : "L'animal"

Épreuve conçue par EDHEC BS/ESSEC

Épreuve conçue par emlyon bs/HEC Paris

Elles consistent en une dissertation dont le sujet se rattache au thème de réflexion étudié pendant la deuxième année des classes préparatoires économiques et commerciales.

Ces épreuves sont destinées à apprécier la capacité du candidat à faire preuve d'une réflexion autonome et éclairée, ainsi que sa capacité à conduire un raisonnement cohérent et à exploiter ses connaissances en philosophie et en littérature.

Épreuve conçue par Excelia BS

Elle consiste en une dissertation sur le thème annuel des classes préparatoires aux grandes écoles de commerce. La particularité de cette épreuve est de proposer deux sujets aux candidats : un sujet sous forme de question et une citation. Dans les deux cas, la réflexion critique, la clarté de l'expression et la maîtrise de références littéraires et philosophiques opportunes sont les critères majeurs de sélection. La question appelle un développement problématique, typique de la dissertation. La citation permet aux candidats d'expliquer le sens dans un premier temps et d'en discuter la portée dans un second temps.

- **Mathématiques T** • durée : 4h

Épreuve conçue par ESCP BS

Cette épreuve, composée de plusieurs exercices indépendants dont l'un au moins porte sur les probabilités, fait appel au calcul ainsi qu'à la compréhension des concepts du programme.

Épreuve conçue par BSB Burgundy School of Business

L'épreuve a pour but de vérifier la bonne assimilation des notions fondamentales du programme par le candidat et ses aptitudes à suivre avec profit les enseignements des écoles supérieures de commerce.

Le sujet est composé de plusieurs exercices indépendants, conçus de telle sorte qu'un candidat sérieusement préparé soit en mesure d'aborder l'ensemble des questions. On ne cherche pas à piéger le candidat. Ainsi, les résultats intermédiaires sont le plus souvent donnés afin de permettre à un étudiant ayant échoué à une question de poursuivre l'exercice.

L'objectif des correcteurs est de valoriser les étudiants ayant travaillé avec sérieux et ayant fait un effort de compréhension des démarches mathématiques mises en œuvre pendant les deux années de préparation. La clarté de la rédaction et les facultés de raisonnement du candidat entrent également en compte dans l'évaluation.

- **Économie - Droit** • durée : 4h

L'épreuve d'économie-droit est composée de deux parties séparées et indépendantes, chacune des deux disciplines représentant 50 % de la note totale. La durée globale de l'épreuve est de 4 heures.

Durée conseillée :

- pour l'épreuve d'économie : 2h30

- pour l'épreuve de droit : 1h30

Épreuve conçue par ESSEC

Économie :

L'épreuve d'économie est une épreuve composée de deux parties distinctes et obligatoires :

- une note de synthèse
- une question de réflexion argumentée.

La note de synthèse a pour vocation d'apprécier la capacité du candidat à identifier les idées essentielles d'un dossier documentaire et à les présenter de manière structurée en un nombre limité de mots (500 mots + ou - 10 %).

La réflexion argumentée doit permettre de juger les qualités d'analyse, de réflexion et de rédaction du candidat. Le sujet de cette réflexion argumentée peut se rapporter au thème du dossier documentaire qui constitue la base de la note de synthèse.

Droit :

La partie juridique de l'épreuve d'économie-droit repose sur une mise en situation (cas d'entreprise, consultation juridique...) suivie d'un questionnement destiné à évaluer certaines compétences spécifiques des candidats et en particulier leur capacité à :

- analyser des faits ou actes juridiques et leurs conséquences possibles,
- mobiliser leurs connaissances pour les appliquer à une situation concrète,
- proposer des solutions juridiques pertinentes en tenant compte des éléments de faits exposés dans le cas.

Les réponses des candidats aux questions posées devront tenir compte de l'évolution récente du droit positif ainsi que du contexte spécifique évoqué dans la mise en situation. Le cas échéant, il pourra être nécessaire de proposer plusieurs hypothèses et d'envisager les implications juridiques de chaque situation.

L'une des questions portera obligatoirement sur l'activité de **veille juridique** des candidats. Elle permettra d'évaluer leur capacité à repérer, analyser et intégrer dans un raisonnement juridique les évolutions du droit et leurs enjeux relatifs au thème de veille fixé annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour les concours 2021, le thème de cette veille est : **Protection et limites de l'exercice des libertés individuelles dans le cadre de l'activité économique.**

Épreuve conçue par SCBS - South Champagne Business School

Économie :

L'épreuve d'économie se présente sous la forme d'une note de synthèse d'un dossier documentaire.

Le dossier, d'une longueur totale de 3 000 mots environ, est constitué de trois ou quatre documents qui peuvent, éventuellement, prendre la forme d'un ensemble de tableaux statistiques ou de graphiques, sans que ces deux types de support ne puissent dépasser le tiers du dossier.

La note de synthèse s'articule autour d'une problématique qui pourra être indiquée dans le sujet ou que le candidat devra définir. Elle fait ressortir les arguments, extraits du dossier, qui permettront de répondre à cette problématique. Pour effectuer la sélection des arguments retenus, le candidat s'appuiera sur les connaissances que le programme lui aura permis d'acquérir.

La note de synthèse débutera par une introduction qui permettra au candidat d'indiquer comment il traitera la problématique et éventuellement de la poser. Elle sera divisée en deux ou trois parties. Elle se terminera par une conclusion qui répondra à la problématique.

Sa longueur sera de 500 mots (plus ou moins 10 %).

Elle ne doit pas être la paraphrase du dossier et le candidat devra exprimer, de manière personnelle, des idées exclusivement extraites des documents.

Droit :

Le sujet est structuré en deux parties. Une partie du sujet s'appuie nécessairement sur le thème de veille juridique fixé par arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour l'année civile précédant le concours.

Des annexes peuvent éventuellement être jointes à l'une ou l'autre des parties.

• **Partie "Cas pratique"**

Un énoncé relatant un cas concret est accompagné de plusieurs questions. Le candidat, pour y répondre, doit démontrer sa connaissance des règles juridiques contenues dans le programme et sa capacité à les appliquer à la situation concrète.

• **Partie "Veille juridique"**

Une ou des questions amènent le candidat à développer une argumentation ordonnée et concise. Elles doivent permettre d'évaluer la capacité des candidats à intégrer dans un raisonnement juridique les évolutions intervenues relatives au thème de veille juridique.

Pour les concours 2021, le thème de cette veille est : **Protection et limites de l'exercice des libertés individuelles dans le cadre de l'activité économique.**

• **Management et sciences de gestion** • durée : 4h

ATTENTION - L'utilisation de la calculatrice est limitée aux modèles suivants :

- **TEXAS INSTRUMENT TI 30XB multiview (2 couleurs) et 36X Pro**

- **CASIO FX 92 (tous modèles)**

Aucun autre modèle de calculatrice ne sera accepté et le candidat ne pourra pas apporter plus de 2 calculatrices dans la salle d'examen.

L'utilisation d'un autre modèle de calculatrice constitue un cas de fraude au concours.

Épreuve conçue par HEC Paris

1. Finalité

L'épreuve consiste en un problème basé sur une ou plusieurs situations d'entreprise du secteur marchand dont la résolution mobilise les connaissances et capacités du programme de 1^{ère} et 2^{ème} années de classe préparatoire. Un contexte est fourni au candidat. Il constitue le cadre stratégique de l'étude intégrant la réalisation d'activités de niveau opérationnel.

L'objectif de l'épreuve est de vérifier les aptitudes du candidat à :

- analyser le contexte fourni et se l'approprier ;
- mobiliser les savoirs associés aux thèmes du programme ;
- mettre en œuvre les capacités affichées dans le programme ;
- rechercher et proposer des solutions réalistes et cohérentes en vue de résoudre les problèmes énoncés ou argumenter sur les problématiques sous-jacentes.

2. Contenu

L'étude de cas, adaptée à la durée de l'épreuve, est constituée :

- de la présentation initiale du contexte, riche mais circonscrit à l'objet de l'étude ;
- de plusieurs dossiers, dans lesquels le questionnement peut parcourir les différents thèmes du programme ;
- d'annexes présentant toutes les informations utiles à l'étude avec notamment les éléments du système d'information permettant le traitement des différents dossiers.

Le questionnement recouvre à la fois le management dans une visée stratégique et la gestion pour les aspects plus opérationnels.

Les réponses attendues sollicitent de manière sensiblement égale une bonne maîtrise des méthodes et techniques de gestion appliquées avec intelligence à des situations concrètes et des qualités d'ordre rédactionnel et analytique. Ces dernières capacités ne doivent pas représenter un poids majoritaire dans l'évaluation.

Les dossiers sont, dans la mesure du possible, indépendants et peuvent être traités dans l'ordre souhaité par les candidats. Cependant, un premier dossier consacré à l'étude et l'interprétation du contexte et des enjeux stratégiques peut rendre ce travail préalable indispensable à la compréhension et donc aux traitements des autres dossiers qui restent indépendants entre eux.

3. Critères d'évaluation

La commission de correction saura apprécier :

- la capacité à bien appréhender le contexte et à hiérarchiser l'information ;
- la rigueur de la démarche dans le traitement des questions et dans l'utilisation des méthodes et techniques de gestion mobilisées ;
- la clarté dans la justification des résultats présentés ;
- la pertinence de l'argumentation et le réalisme, par rapport au contexte ;
- les efforts de structuration et de présentation des réponses ;
- les qualités rédactionnelles et de présentation générale du travail ;
- la capacité de mobiliser dans l'argumentation, des références issues du cadre théorique du management et des sciences de gestion ou de la culture d'entreprise du monde réel.

Épreuve conçue par EM Normandie/INSEEC Grande École

L'épreuve de Management et sciences de gestion permet une évaluation du candidat conforme aux objectifs de formation définis par le programme de l'option technologique des classes préparatoires économiques et commerciales.

Par la progressivité du questionnement, elle valide les acquis attendus de tout élève de classe préparatoire et assure la nécessaire hiérarchisation des candidats.

D'une durée de 4 heures, et s'inspirant d'un cas concret d'une organisation, l'épreuve est composée de plusieurs sous-dossiers indépendants.

Les questions posées ont pour objet de permettre au candidat de mettre en évidence sa maîtrise des principes fondamentaux appliqués à la gestion et au management ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion.